



www.senat.fr

ALERTE PAR MÊL

Validation d'une question

La question écrite que vous avez déposée a été validée par la division du contrôle et des questions.

Convention fiscale entre la France et le Danemark

Question n° 02096 adressée à M. le ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé des relations avec le Parlement

À publier le : 04/08/2022

Texte de la question : M. Olivier Cadic attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur la convention fiscale signée entre la France et le Danemark le 4 février 2022, 13 ans après la dénonciation de la précédente par le Danemark. Dans une réponse au parlementaire, le ministre de l'économie avait convenu en novembre 2018 qu'une convention fiscale comporterait des avantages au regard des échanges économiques. Elle permettrait de « sécuriser les acteurs économiques et les citoyens français, comme danois, en favorisant la mobilité professionnelle à l'international ». La signature de cette convention était en effet très attendue par les Français établis au Danemark et par leurs représentants élus. Il lui demande à quelle échéance la convention fiscale entre la France et le Danemark pourra être présentée au Parlement pour approbation.